



## Pension alimentaire à verser

Par **lilifr34**, le **12/01/2008** à **13:49**

Bonjour, mon frère a eu un enfant voilà 8 ans qu'il a reconnu. La maman était toxicomane après leur séparation (lorsqu'il s'est aperçu qu'elle ne sortirait pas de cet engrenage) leur rapport ont été très tendus. Lorsqu'il prenait l'enfant elle n'avait aucun repère et était complètement décalé pour les repas et le sommeil. Il a donc essayé d'obtenir la garde de cet enfant qui avait 14 à 15 mois. Pour ne pas perturber plus cet enfant car chaque fois qu'il ramené l'enfant la mère criait des obscénités il a préféré cesser de la voir en attendant que la justice lui soit favorable. Hélas il n'a pas eu gain de cause et apprenant qu'il avait une maladie incurable et plus qu'un ou 2 ans de vie, il n'a pas repris contact avec son enfant. Mon frère est décédé depuis plus de trois ans.

Courant du dernier trimestre j'apprends que la grand mère de l'enfant cherchait mon frère car sa fille, la maman de l'enfant était décédée.

Nous avons donc pris contact car nous avons très peur que cette enfant ait été confié à la DDAS. La Grand-mère me dit qu'une de ses filles en a la tutelle et qu'il serait bien que cette enfant connaisse sa famille paternelle. Elle avait connu mon frère et comme lui espérait qu'il la sortirait de l'emprise de la drogue. Elle me dit qu'elle l'appréciait. Sa fille est décédée depuis 1 an 1/2. Alors maintenant je m'interroge, je suis convaincu que ce serait bien pour l'enfant de prendre contact avec sa famille. Elle serait aussi gâtée et on contribuerait à son habillement et si nécessaire plus tard on pourrait participer à ses études.

Par contre je ne voudrais pas que l'on ai pris contact avec nous pour ensuite nous demander une pension alimentaire. Je suis pour des rapports sains mais pourquoi ne nous avoir chercher qu'un an et demi après le décès de la maman. Peux t-on si nous reprenons contact nous demander une aide alimentaire ? Je suis pour des rapports sains et je ne voudrais pas qu'il y ait des problème d'argent qui serait préjudiciable à l'équilibre de l'enfant. Actuellement j'ai un crédit important et une pension régulière m'obligerait à vendre ma maison. Par contre je suis tout à fait prête à acheter en fonction de mes finances des choses nécessaire à l'enfant.

Pourriez-vous me conseiller car j'ai moi même des enfants et je ne voudrais pas mettre les

miens en difficultés.  
Merci de votre réponse